



## **Contribution du Comité français de l'UICN aux Assises de la Pêche**

**en réponse à la consultation menée par le gouvernement sur le livre vert de la Commission européenne relatif à la réforme de la Politique Commune de la Pêche**

### **Contexte :**

Les Assises de la pêche ont été lancées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche afin de préparer la position de la France dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche. Une consultation nationale a été organisée en se basant sur le livre vert publié par la Commission européenne, et des débats régionaux ont eu lieu durant les mois d'octobre et de novembre.

Le Comité français de l'UICN félicite le Ministère pour l'organisation de ces assises qui correspond à un engagement pris à l'occasion du Grenelle de la Mer et qui vise à établir un débat, selon le principe de la gouvernance à 5, avec l'ensemble des acteurs concernés par la pêche : les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les élus, les représentants de la société civile et les experts de l'administration et des institutions spécialisées. Le Comité français de l'UICN recommande que ce principe de gouvernance à 5 continue à être adopté dans la suite des travaux, discussions et négociations, celui-ci ayant montré tout son intérêt.

La contribution du Comité français de l'UICN est essentiellement centrée sur les thématiques suivantes:

- Prise en compte de l'environnement dans la politique européenne commune
- Rejets

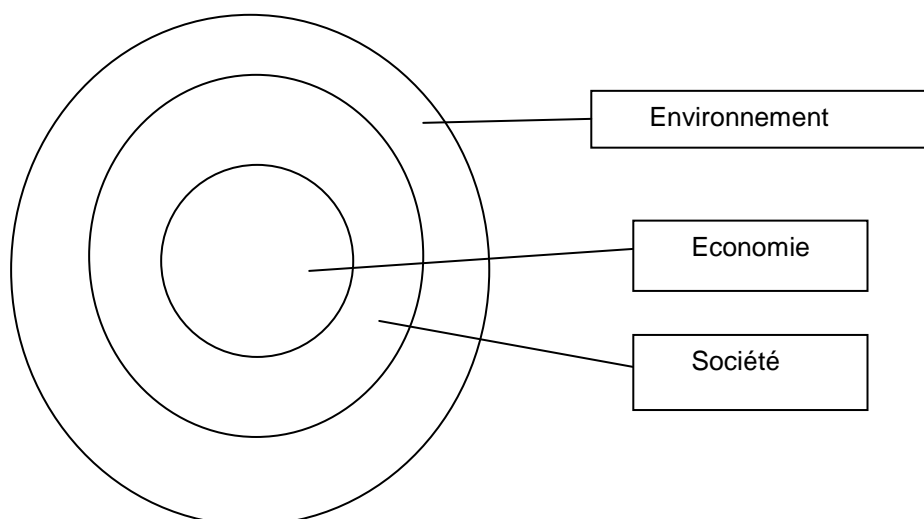
## Thème : PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA PCP

### Réponses aux questions posées par le livre vert :

**Comment les objectifs relatifs à la durabilité sur le plan écologique, économique et social peuvent ils être définis d'une manière claire et hiérarchisée permettant de fournir des orientations à court terme et d'assurer la durabilité et la viabilité à long terme ?**

En 2007, des études scientifiques indépendantes ont évalué l'état de 33 des stocks commerciaux européens les plus importants et ont démontré que 29 d'entre eux (soit 88%) étaient à leur exploitation maximale ou surexploités. C'est un chiffre qui est comparable avec la moyenne mondiale établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces données montrent que la situation n'est pas en phase avec une gestion durable des stocks de poissons. Cette situation a des effets néfastes aussi bien sur les stocks, que sur la biodiversité marine ainsi que sur l'avenir de la pêche et les autres activités économiques qui en dépendent.

La durabilité en matière de politique de pêche doit prendre en compte trois paramètres que sont l'économie, la société et l'environnement. Ils sont indissociables et imbriqués.



La limite extérieure de ces trois cercles représente les capacités des écosystèmes qui est fixe. Tout agrandissement d'un de ces trois cercles ne peut s'effectuer qu'en exerçant une pression sur les autres. Au centre du système se trouve l'économie. Sans elle il n'existe pas de développement et de ce fait l'activité économique doit demeurer viable. Le second cercle représente la société pour lequel le développement doit être juste et équitable. Enfin le troisième cercle extérieur désigne l'environnement dans lequel le développement doit respecter les capacités des écosystèmes.

La durabilité et la viabilité à long terme de la pêche seront assurées uniquement dans le respect du principe de développement durable, appuyé par une gouvernance qui associe et valorise l'ensemble des acteurs.

**Pour assurer une gestion durable de la pêche, nous préconisons que la Politique européenne commune réformée mette en place des structures de décisions adaptées aux problèmes locaux de chaque zone, avec l'ensemble des acteurs. Nous sommes donc favorables à l'instauration d'une décentralisation située à un niveau le plus bas possible dans le respect d'une approche écosystémique.**

## Comment la future PCP peut elle favoriser l'adaptation au changement climatique et garantir que l'activité de pêche ne réduise pas la résilience des écosystèmes marins ? Comment mobiliser et exploiter au mieux les ressources disponibles en vue de l'obtention en temps utile d'avis pertinents ?

Afin de lutter contre l'impact au changement climatique nous préconisons en premier lieu une réduction des émissions des gaz à effet de serre issues des activités de pêche. Pour cela la PCP réformée doit promouvoir toutes les avancées technologiques allant dans ce sens soutenues par des subventions, aides, allègements de taxes, etc... pour les mettre en œuvre.

Les écosystèmes marins subiront les effets de la hausse de la température et de l'acidification ce qui entraînera une modification des flux migratoires, des habitudes de reproduction des poissons, de leur abondance sous l'effet du réchauffement....

L'impact le plus sensible se produira probablement dans les collectivités d'Outre mer où les activités de pêche dépendent fortement de l'équilibre de l'écosystème marin, et en particulier des milieux coralliens (blanchissement des coraux).

Un écosystème affaibli par les changements climatiques n'aura pas les mêmes capacités de réaction qu'un écosystème en pleine santé. Certains stocks de poissons qui seraient particulièrement affectés par le changement climatique pourraient ainsi subir la pêche de façon plus dure en fonction d'un possible effet cumulatif, auquel il faudrait aussi ajouter l'impact des pollutions.

Il faut par conséquent tenir compte de toutes ces pressions pour déterminer la pression de pêche possible sur un système donné.

Afin de faire face à ces tendances nous recommandons une **approche de précaution basée sur les meilleures connaissances disponibles**. La décentralisation de l'information est à nouveau essentielle à la bonne prise de décision au niveau local.

Il est nécessaire de promouvoir un **effort accru de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes marins** pour connaître et modéliser l'impact des changements climatiques, et mettre en place des programmes de recherche en métropole et en Outre Mer.

Nous soutenons également l'idée de poursuivre des actions de recherche - développement sur des systèmes de pêche moins impactant, en associant les pêcheurs et les scientifiques.

Une action de formation des acteurs de pêche tant au niveau initial que continue est à préconiser.

## Comment mieux favoriser la participation des parties prenantes aux projets de recherche et intégrer les connaissances de ces derniers dans les avis fondés sur la recherche ?

Les parties prenantes sont tous les groupes qui ont un intérêt pour la gestion et les problématiques liées à la pêche. Elles incluent à la fois ceux qui vivent des activités de l'exploitation comme les pêcheurs, puis les groupes chargés de cette gestion comme les administrations et enfin les groupes qui ont un intérêt général pour le sujet comme les ONG environnementales.

**Afin de favoriser la participation de ces parties prenantes nous préconisons la mise en place de forums dans lesquelles la participation de l'ensemble des groupes serait garantie et dont le but serait de guider les décisions aux différents niveaux politiques. Le modèle de la gouvernance à 5 est à favoriser.**

A titre d'exemple les CCR pourraient constituer une bonne tentative de ce forum mais leur structure devrait être adaptée pour pouvoir assumer ce rôle.

La future plateforme intergouvernementale scientifique politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sera conçue pour fournir à l'ensemble des décideurs à travers le monde, une information fiable et sûre sur les changements affectant les processus naturels. Elle pourrait constituer une bonne plateforme de participation des parties prenantes concernées par les problématiques liées

à la pêche et les milieux marins aux projets de recherche et à leur intégration dans les différents processus décisionnels politiques.

En outre une promotion de la recherche sur les services écosystémiques et leur intégration dans les différentes politiques sectorielles pourrait à terme permettre la mise en place d'une approche de protection de l'environnement marin valorisable pour l'ensemble des acteurs concernés.

Des actions éducatives, d'information et de communication pour le grand public, les décideurs et élus ainsi que tous les acteurs impliqués dans l'activité « pêche » doivent également être favorisées.

### **Comment minimiser l'incidence de la pêche sur l'environnement tout en prenant en compte la durabilité socio-économique du secteur ?**

La destruction d'habitats, la surexploitation des stocks, les prises accidentelles constituent des impacts majeurs sur l'environnement qui à terme affecteront la durabilité du secteur de la pêche par une diminution des prises.

**Nous recommandons que l'ensemble des mesures politiques et techniques soient prises afin de minimiser l'impact de la pêche sur l'environnement afin de garantir une gestion durable du secteur.**

Cet objectif pourrait être atteint grâce à la mise en œuvre **d'une approche écosystémique** de gestion des activités de pêche.

Les milieux terrestres exercent une forte influence sur les milieux marins. Il est essentiel par conséquent de renforcer la liaison entre bassins versants et la mer au niveau des différents outils réglementaires (SAGE, SDAGE, Natura 2000) et de gestion disponibles comme par exemple les Agences de l'eau. Ces dernières devraient accroître leurs actions sur les milieux littoraux et coordonner leurs initiatives sur ces zones.

Une mise en place d'un label européen unique (en matière de pêche et d'aquaculture) reflétant la provenance d'une pêche européenne durable et respectueuse de l'environnement pourrait être instaurée.

Nous recommandons également le développement de circuits courts, en favorisant la consommation d'espèces pêchées localement ou régionalement.

Pour cela, des campagnes de sensibilisation et d'information du public à la consommation responsable des produits de la mer doivent être mises en place.

### **Comment intégrer au mieux la gestion des stocks à l'approche écosystémique ?**

La notion de stock est une notion qui correspond mal à une approche écosystémique car elle prend en compte uniquement les espèces qui intéressent la pêche.

Un écosystème est un ensemble d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec leur environnement naturel. L'approche par écosystème inclue l'ensemble des éléments qui le constituent et tous leurs réseaux d'interdépendances. **L'approche écosystémique devrait correspondre à une gestion intégrée basée sur le fonctionnement global de l'écosystème.**

Elle doit apporter des éléments de connaissance (ex : taux de mortalité par pêche) et des processus de décision qui permettraient de considérer les espèces exploitées comme une partie intégrante d'une communauté vivante ayant de multiples interactions entre elles.

Elle intègre les espèces pêchées et la prise de poissons d'espèces non visées (pêche accidentelle) en tant que prélèvement d'une partie de cet écosystème, dans le respect de son équilibre.

La valorisation des services écologiques issus de milieux marins pourrait constituer une valeur ajoutée importante pour une approche de gestion écosystémique.

## Quel est le rôle des aires marines protégées et comment doivent elles intégrer la pêche ?

Le rôle des aires marines protégées (AMP) est de contribuer à la conservation de la biodiversité marine. Le statut des aires marines protégées est divers, allant de zones **où la pêche est strictement interdite jusqu'à des zones où a lieu une exploitation durable des ressources marines. Dans la plupart des cas les AMP sont des zones de gestion particulière, soumises à une réglementation spécifique due à une vulnérabilité de l'écosystème vis-à-vis de certaines activités.**

La pêche sera alors particulièrement réglementée par exemple en termes d'efforts, de capacité, etc.

Les AMP ont un rôle important à jouer dans la gestion durable de la pêche en permettant de préserver, sur le long terme, les capacités de renouvellement des espèces pêchées et leurs lieux de reproduction et d'alimentation.

Des mesures appropriées de contrôle devraient être mises en œuvre pour assurer une bonne gestion de ces aires marines protégées.

Les AMP pourraient être des sites d'expérimentation et de mise en œuvre de l'approche écosystémique. Les AMP visent en effet à assurer la protection d'espèces ou d'habitats mais aussi à **préserver les fonctionnalités des écosystèmes marins, y compris dans leur capacité à produire durablement des ressources exploitées par la pêche.**

Il est essentiel de **co-construire des plans de gestion des aires marines protégées.** Au fur et à mesure de leur élaboration, l'articulation des AMP avec la politique commune des pêches devrait s'affiner au niveau du statut national, européen et des conventions internationales.

Les plans de gestion devront faire l'objet de validation/ approbation par la Commission, les Etats membres et les Comités consultatifs régionaux. L'objectif étant de mutualiser les efforts de concertation tout en prévoyant une démarche harmonisée à l'échelle des grandes façades maritimes (en cours de définition dans le cadre de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin »).

**De plus nous préconisons que les AMP soient inscrites à l'échelle européenne comme des outils de protection des zones à enjeux fonctionnel ou patrimonial.** Reconnaître les réserves de pêche comme un outil de gestion de la pêche joignant les objectifs de gestion durable des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité est un engagement du Grenelle de la Mer. **Pour cela 10% de la mer territoriale devrait être protégée d'ici 2012 et 20% des zones sous juridiction française d'ici 2020, avec la moitié de ces superficies en zones de pêche. Cet objectif doit être relayé au niveau communautaire et inscrit dans la future PCP.**

Enfin la constitution d'un groupe de réflexion à l'échelle européenne pour articuler la PCP avec les autres politiques communautaires de protection du milieu doit être formalisée afin de **mutualiser les outils de gestion de la pêche dans les aires marines protégées.**

D'une façon générale, l'intégration de la conservation dans la gestion des pêches est une mission inscrite dans la durée qui nécessite une amélioration des processus de décisions, leur décentralisation au meilleur niveau applicable, la recherche permanente des meilleures données et connaissances disponibles et la responsabilisation des parties prenantes, à commencer par les acteurs professionnels de la pêche, vis-à-vis d'une zone donnée et des ressources qu'elle contient. C'est un ensemble de paramètres qui constituent **l'approche écosystémique.**

## THEME : REJETS

### Quelles mesures devrait-on prendre pour réduire davantage les rejets dans les pêcheries européennes ?

Il est aujourd'hui nécessaire de réduire les rejets à trois niveaux :

1. **Les prises accidentelles d'espèces protégées (cétacés, oiseaux, requins, tortues, etc.).**  
Dans ce cas nous préconisons que toutes les mesures soient mises en œuvre pour éviter ces prises. Pour cela l'amélioration des engins, des méthodes et techniques de pêche, ainsi que leur sélectivité (forme et taille des hameçons, temps et heure de mise à l'eau, etc....) doivent être approfondies. D'autre part une fermeture de zone temporaire en cas de présence importante connue d'espèces protégées, pour des raisons de reproduction, de migration, etc.... peut être prévue. Enfin une fermeture définitive de zone (no take zone) dans le cas de présence constante et vérifiée d'espèces protégées pourrait être instaurée.
2. **Les prises d'espèces non commerciales sans statut de protection particulier (poissons, invertébrés divers).** Afin de gérer cette problématique nous préconisons également une amélioration des engins et méthodes pour éviter ce type de prises. Ces prises doivent en premier lieu être limitées de par leur qualité et leur quantité, mais sont acceptables dans une certaine mesure du point de vue de la gestion écosystémique. Si ces prises sont limitées et contrôlées, leur mise en valeur peut être envisageable avec la création d'un débouché commercial particulier.
3. **Les prises hors quotas ou hors taille des hameçons (espèces visées) :** toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour éviter ces prises. Pour cela nous recommandons une régulation sur la taille des mailles de filets, en fonction de chaque espèce et chaque zone de pêche, une amélioration de la sélectivité et une coordination au meilleur niveau de décentralisation pour le suivi en temps réel de l'exécution des quotas.

Les actions de recherche doivent être ainsi renforcées en matière de sélectivité des engins, de connaissance des écosystèmes (habitats et espèces), de technologie de valorisation des espèces moins prisées.

De plus nous recommandons également qu'une surveillance à bord soit renforcée, avec l'obligation de retour à terre de l'ensemble des prises et la mise en place d'un système de financement compensatoire (type bonus- malus).

Il est important également de promouvoir les espèces les moins prisées et d'informer le consommateur sur l'origine du produit sans rejet (étiquetage) par une action sur le marché.

### Une gestion faisant appel aux quotas transférables pourrait elle être utile à cet égard ?

En ce qui concerne les prises hors quotas, le système actuel n'apporte pas les garanties nécessaires. Tout système de quotas « décentralisés », c'est-à-dire donné à un groupe de pêcheurs et défini selon les zones concernées, doit pouvoir aider au contrôle en temps réel de l'exécution de ces quotas. La notion de « transférable » n'apporte aucun avantage particulier ici, si ce n'est qu'elle valorise les quotas et induit l'idée qu'ils seraient ainsi mieux respectés.

### Quelles seraient les mesures préalables à mettre en place pour minimiser les impacts socio-économiques d'une interdiction des rejets ?

Tout type d'interdiction de zone et d'engins aura d'importants impacts socio économiques. **Toute décision d'interdiction ou de fermeture doit donc être prise avec un ensemble de mesures de compensation afin de rendre durable la pêche en question.**

La diminution des rejets requiert une meilleure coordination entre pays européens, en matière d'autorisation d'engins, de contrôle, etc....

Le financement de la PCP doit prévoir des mécanismes incitatifs pour la diminution des rejets.

La pêche minotière devrait être beaucoup plus encadrée et surveillée.